

Risques Chimiques - Niveau 2 (RC2)

Date de dernière mise à jour : 7 mars 2025

Contexte et réglementation

L'accord du 18 Juillet 2016 rend obligatoire les formations générales des salariés des entreprises extérieures. Pour que cette formation soit reconnue par les entreprises utilisatrices, il est nécessaire qu'elle soit réalisée par un organisme labellisé par une France Chimie régionale conformément au cahier des charges DT 40 de France Chimie.

La formation niveau 2 (validité 4 ans) est destinée aux personnels encadrants et signataires du permis de travail.

Durée de validité : 4 ans

Objectifs pédagogiques

- Savoir évaluer les risques en permanence
- Savoir gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée
- Savoir transmettre les informations à son équipe

Publics cibles

- Toute personne d'entreprise extérieure encadrant des niveaux 1 intervenant sur site industriel
- Signataire des documents de travail (autorisation de travail, permis, etc.)

Pré-requis

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Parler et écrire français
- Avoir un certificat valide (soit Niveau 1 soit Niveau 2)

Profil du formateur

Formateur-expert labellisé par France Chimie régionale assurant également des missions en prévention des risques auprès des entreprises

Programme

Contexte et enjeux de la sécurité

- Accident du travail et maladie professionnelle
- Contexte réglementaire (principes généraux de prévention, document unique, plan de prévention, etc.)
- Responsabilité pénale
- Acteurs internes et externes de la sécurité (CSE, Inspection du Travail, Service Santé et Sécurité, etc.)

Évaluation des risques et définition des mesures de prévention/protection

- Méthodologie d'analyse de risques
- Étude de cas sur l'établissement d'un mode opératoire

Plan de prévention

- Identification des situations de co-activité et mesures de prévention
- De l'inspection commune à la rédaction du Plan de Prévention et des permis associés
- Communication des informations à son équipe

Gestion des situations dégradées

- Réactivité à tout changement de la situation de travail
- Modification de l'analyse de risques et des documents associés
- Réaction face au droit de retrait (danger grave et imminent)

Rôle et mission du Niveau 2

- Évaluer les risques en permanence
- Préparer et organiser le travail
- Transmettre les informations à son équipe
- Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention
- Gérer la fin de chantier

Durée de la formation

2 jours (14 heures)

Contact

✉ contact@certalis.com

☎ 01 87 66 99 83

Moyens pédagogiques

- Salle de formation équipée (PC, projecteur, Paperboard)
- Exposés, exercices
- Présentation de documents opérationnels et d'EPI spécifiques

Modalités d'évaluation

QCM et questions ouvertes dont certaines éliminatoires

Documents délivrés

- Certificat de réalisation
- Certificat de formation conforme au référentiel DT40, délivré par l'organisme partenaire (validité : 4 ans)

Matériel requis

Pas de matériel requis

Accès à la formation

Entretien préalable réalisé afin de définir les modalités d'accès.

Délai d'accès

Entre 48h et 72h à compter de la prise de contact selon les places disponibles.

Calendrier

Disponible sur notre site www.certalis.com

Tarifs

Voir devis

Handicap - Accès aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.